

# PLACOPLATRE

**Société Anonyme au Capital de 10 000 000 euros**

**Siège Social : « Tour Saint-Gobain » 12 place de l'Iris 92400  
COURBEVOIE**

**R.C.S. Nanterre 729 800 706**

RAPPORT DE GESTION - EXERCICE 2025

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre société, à l'effet :

- De vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice ainsi que l'affectation du résultat,
- De vous demander également de vous prononcer sur la ratification du mandat d'un administrateur.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité et la sincérité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

## 1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

### Exposé sur la situation de la société

L'environnement économique défavorable et le contexte politique instable ont continué de peser sur l'activité de la Société en 2025 (baisses du neuf et de la rénovation et pression concurrentielle sur les prix). La dynamique commerciale et la consolidation des gains en termes de reconquête de parts de marché a toutefois permis de limiter le recul de CA.

Dans ce contexte, Placoplatre a toutefois réussi à conforter ses marges grâce notamment aux actions d'amélioration des performances opérationnelles et à l'agilité sur les frais fixes.

En outre, la société a procédé à une cession de terrains qui a permis de réaliser une plus-value substantielle (environ 31 M€)

Le résultat net social a ainsi progressé d'environ 17M€ par rapport à l'année 2024.

- Pour 2025, le taux de fréquence TF2 salariés, intérimaires et sous-traitants permanents (nombre d'accidents avec et sans arrêt sur 12 mois par million d'heures travaillées) est en forte détérioration à 7,30 contre 2,60 en 2024 avec un nombre d'accidents bien supérieur.

- La culture Santé Sécurité vise à être renforcée au travers de la réduction des risques, de l'analyse des modes dégradés et de la formation ; de nouvelles règles d'or coconstruites seront mises en place en 2026.

## **Perspectives d'avenir**

Pour l'année 2026, la société entrevoit un environnement économique et politique toujours incertain. Une fois le point bas atteint, le marché devrait amorcer un rebond mécanique après des années de baisse continue. Dans ce contexte, Placoplatre entend saisir les opportunités de croissance et confirmer sa position sur le marché tout en étant vigilante sur l'évolution des marges.

Les actions d'amélioration des performances opérationnelles et plus généralement la discipline sur les coûts restent des enjeux majeurs pour atteindre les objectifs financiers visés.

## **Résultat**

Le résultat d'exploitation s'établit à 81 200 709 € pour l'exercice 2025 contre 51 607 808 € en 2024.

Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 53 326 598 € , contre 36 010 505 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, les emprunts et dettes financières de la société s'élèvent à 36 052 640 € et les disponibilités à 69 047 €.

## **Recherche et Développement**

Durant l'exercice 2025, la société a maintenu son important effort de Recherche et Développement 3 516 K€.

## **Prises de participations et de contrôle de la société**

Les participations de PLACOPLATRE au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

- CF Distribution : 100%
- Gypse de Maurienne : 76,99 %

## **Activités des filiales par branche d'activité**

**Gypse de Maurienne, dont PLACOPLATRE détient 76,99% du capital** : son bénéfice nette s'élève à 193 milliers d'euros et son chiffre d'affaires à 3 894 milliers d'euros. Il est en hausse comparé à 2024.

**CF Distribution dont PLACOPLATRE détient 100% du capital** : sa perte nette s'élève à 1 722 milliers d'euros et son chiffre d'affaires à 1 042 milliers d'euros. Il est en baisse comparé à 2024.

## **Dépenses somptuaires et charges non fiscalement déductibles (articles 223 quater et 39, 4 et 223 quinquies et 39, 5 du Code général des impôts)**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 153 484 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

## **Événements intervenus entre la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion**

La Société a approuvé un projet de fusion-absorption de sa filiale CF Distribution, détenue à 100 %, avec un effet juridique envisagé au 1er juin 2026, conformément à la décision du Conseil d'administration du 31 mars 2026.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de rationalisation de l'organisation et de maîtrise des coûts, dans un contexte de baisse d'activité et de résultat d'exploitation négatif de CF Distribution depuis l'exercice 2022.

Le Comité Social et Économique de Placoplatre a rendu un avis favorable sur ce projet lors de sa réunion du 11 décembre 2025.

## 2. PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Conseil rappelle que le bénéfice net de l'exercice s'élève à 53 326 597,72 euros et que le compte «Report à nouveau» présente un solde créditeur de 86 139 081,49 Euros pour former un total distribuable de 139 465 679,21 euros, sur lequel nous vous proposons de prélever :

Le Conseil décide de proposer à l'Assemblée générale l'affectation suivante :

### 1. Attribution de l'intérêt statutaire

Conformément aux statuts, il est attribué aux actionnaires un intérêt statutaire de 5 % du capital social, soit un montant total de 500 000,00 euros.

### 2. Attribution d'un dividende

L'Assemblée décide ensuite l'attribution d'un dividende destiné à porter le dividende global à 38,90 euros par action, représentant un montant total distribué de 50 790 563 euros, ce montant incluant expressément l'intérêt statutaire de 500 000,00 euros mentionné au point 1 ci-dessus.

### 3. Affectation du solde

Le solde du résultat est affecté au compte « Report à nouveau » qui s'établit à 88 765 116.21 euros.

Le dividende global sera mis en paiement à compter du 21 mai par la Banque CACEIS CORPORATE TRUST, sise 14 rue Rouget-de-L'Isle, 92130 Issy-les-Moulineaux.

En outre conformément aux prescriptions de l'article 243 Bis du code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende total (€)
2022	1 305 670	5,14	6 711 144
2023	1 305 670	14,00	18 279 380
2024	1 305 670	24,86	32 458 956

### 3. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENT

#### INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

##### Article D. 441 1.- 1° : Factures reçues non réglées au 31/12/2025 dont le terme est échu

	o jour	1 a 30 jours	31 a 60 jours	61 a 90 jours	Plus de 91 jours	Total 1 jour et plus
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	0					304
Montant des factures concernées (en Euros)	—	2 125 945,63	180 478,05	4 425 049,14	-3 617 370,37	3 114 102,45
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	— %	0,490 %	0,040 %	1,010 %	-0,830 %	0,710 %
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						
<b>(BI Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues (en Euros)						
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisées (contractuel ou délai légal - article D.441-6 ou article L 441-10 du Code du commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux (préciser) : Fournisseurs Transports = Loi Gayssot : 30 jours Fournisseurs d'Exploitation = Loi LME : 45 jours fin de mois - Délais contractuels : (préciser) Sinon, délai contractuel.					

##### Article D. 441 1.- 2° : Factures émises non réglées au 31/12/2025 dont le terme est échu

	o jour	1 a 30 jours	31 a 60 jours	61 a 90 jours	Plus de 91 jours	Total 1 jour et plus
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	0					2 348
Montant des factures concernées (en Euros)	—	2 981 644,24	590 964,53	66 294,20	2 247 914,63	5 886 817,60
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice		0,450 %	0,090 %	0,010 %	0,340 %	0,900 %
<b>(BI Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues (en Euros)						
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisées (contractuel ou délai légal - article D.441-6 ou article L 441-10 du Code du commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux (préciser) : Fournisseurs Transports = Loi Gayssot : 30 jours Fournisseurs d'Exploitation = Loi LME : 45 jours fin de mois - Délais contractuels : (préciser) Sinon, délai contractuel.					

Ces tableaux prennent en compte les avoirs clients ou fournisseurs ainsi que les autres mouvements débiteurs pour les dettes fournisseurs et les autres mouvements créditeurs pour les créances clients, à leur date de comptabilisation, sans imputation sur des créances ou dettes ultérieures.

#### 4. PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Néant

#### 5. PRETS INTERENTREPRISES (ARTICLE L511-6 3BIS DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Il n'existe pas de prêts interentreprises pour **PLACOPLATRE** tels que définis par l'article L511-6 3bis du code monétaire et financier.

## 6. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉC. 2025 (ARTICLES L. 233-13 ET L. 247-2 DU CODE DE COMMERCE)

Le capital est de 10.000.000 euros, divisé en 1.305.670 actions et détenu à 99,80 % par la société Saint-Gobain Placo.

ACTIONNAIRES	DROIT DE VOTE (simple/double)	%
SAINT-GOBAIN PLACO	simple	99,796580 %
Actions non identifiés (HG)	simple	0,203420 %
<b>Total</b>		<b>100 %</b>

Les salariés ne détiennent aucune participation directe dans le capital social. Par ailleurs, la Compagnie de Saint-Gobain, société mère du Groupe Saint-Gobain, a mis en place un plan d'épargne salariale accessible aux salariés de ses filiales françaises.

## 7. PERTES SUPERIEURES A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

Néant

## 8. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'environnement et le Développement Durable sont au cœur du projet d'entreprise de PLACOPLATRE. Cela est notamment décliné au travers sa Politique (Environnement Energie Santé Sécurité) et ses axes stratégiques dont celui de la Transformation Environnementale. Notre ambition est de nous comporter et être reconnu comme un acteur leader de la transformation environnementale de la construction en France, en travaillant à la décarbonation de nos activités, à la réduction de nos prélèvements dans la nature et en agissant comme acteur citoyen engagé du territoire.

PLACOPLATRE a obtenu depuis 2015 la certification ISO 14001 de son Système de Management de l'Environnement pour les activités : extraction, concassage et broyage de gypse, conception, production et mise à la livraison de produits et systèmes à base de plâtre et plaques ciment, recyclage de produits à base de plâtre. Les établissements concernés sont Courbevoie (Siège, RH, Achats, Logistique, Recyclage, Centre de Développement et de l'Innovation, Direction Technique), les usines de Vaujourns, Chambéry, Cognac, Cormeilles et les Carrières de Baillet, Cormeilles, Le Pin Villeparisis, Bernouille.

PLACOPLATRE a également obtenu depuis 2015 la certification ISO 50001 de son Système de Management de l'Energie pour les activités : production et mise à la livraison de produits et systèmes à base de plâtre et plaques ciment. Les établissements concernés sont Courbevoie (Siège, RH, Achats, Direction Technique), les usines de Vaujourns, Chambéry, Cognac et Cormeilles.

Au-delà de l'application des meilleurs standards internationaux en termes de management de l'environnement et de l'énergie, PLACOPLATRE a décliné dans sa feuille route 2030, des objectifs environnementaux ambitieux, en valeur absolue versus 2017, notamment sur le management des déchets (-80% de résidus de production non valorisés, +30% de matière première vierge évitée), la gestion de nos emballages ( 100% recyclables et 30% de contenu en recyclé ou biosourcé) les émissions de gaz à effet de serre (-33% pour nos émissions directes et -16% pour nos émissions amont et aval), la gestion de l'eau (-50% de prélèvement d'eau industrielle), la biodiversité ainsi que le risque accidentel. PLACOPLATRE s'inscrit également dans la trajectoire du Groupe Saint-Gobain sur la neutralité carbone en 2050.

La démarche en matière d'Environnement s'appuie sur les piliers WCM notamment pour les sites de Vaujours, Chambéry, Cognac et Cormeilles et sur les analyses de cycles de vie des produits. Tous les sites disposent d'un programme d'actions cohérent avec les objectifs de la Compagnie notamment pour le suivi et les actions de mise en conformité aux exigences réglementaires et internes. Des actions spécifiques sur les thématiques liées à l'air, l'eau, aux déchets, à l'énergie et aux émissions de CO2 sont menées sur chaque site.

Pionnier du recyclage des déchets à base de plâtre, PLACOPLATRE conserve sa place de « 1er Recycleur de France avec 147 000 tonnes de plâtre recyclé en 2025.

## **INFORMATIONS CONCERNANT LES PERFORMANCES EXTRA-FINANCIERES**

### **9. (ORDONNANCE N°2017-1180)**

Selon l'article L 225-102-1 (alinéa 5 et suivants) du Code de commerce la déclaration de performance extra-financière présente en substance les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

Les filiales répondant aux critères d'éligibilité sont exonérées si leur société mère est elle-même éligible et établit une déclaration consolidée de performance extra-financière

Notre société étant filiale du groupe Saint-Gobain, le Document Universel de la CIE de Saint-Gobain contiendra la déclaration de performance extra-financière exonérant ainsi les filiales de publier une telle déclaration.

### **10. DISPOSITIF ANTI-CORRUPTION PREVU PAR LA LOI SAPIN II ET PLAN DE VIGILANCE**

#### **Dispositif anti-corruption Sapin II**

Dans le cadre de la loi dite Sapin II qui vise à lutter contre la corruption et le trafic d'influence, le groupe Saint-Gobain a mis en place les obligations de conformité en résultant qui sont applicables également à l'ensemble des filiales contrôlées directement ou indirectement.

#### **Plan de vigilance**

Cette disposition est gérée directement par la CIE de Saint-Gobain et n'est pas applicable à notre société.

## **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **11. (ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)**

#### **MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX**

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires de la société durant l'exercice, est annexée au présent rapport.

Il est rappelé que la société ne verse pas de rémunérations à ses administrateurs.

#### **SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

Conformément aux dispositions légales en vigueur et des statuts, nous vous précisons qu'il conviendra lors de l'Assemblée Générale de :

- de renouveler les mandats d'administrateur et de Directeur Général de Monsieur Stephan GARCIA pour une nouvelle période de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2031;
- de ratifier la décision du Conseil d'Administration du 27 octobre 2025 relative à la cooptation de Madame Silvia MARIANI en remplacement de Madame Bernadette CHARLEUX, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 ;
- d'informer du changement de représentant permanent de la Société Saint-Gobain Placo, administrateur personne morale, par la désignation de Madame Christelle LARDIERE en remplacement de Madame Chloé DUMAY.

#### **SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Néant

#### **NOUVELLES CONVENTIONS & NOUVEAUX ENGAGEMENTS REGLEMENTES (art. L.225-37-4, al. 2 du Code de commerce)**

Nous vous précisons qu'aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de cet exercice.

Nous portons néanmoins à votre connaissance une nouvelle convention intervenue post clôture qui sera soumise à autorisation du Conseil d'administration le 31 mars 2026 et soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette convention réglementée à conclure en 2026, porte sur un bail à construction d'une durée de 30 ans entre PLACOPLATRE et NP RECYCLING (entité co-détenue par Nantet Locabennes et Saint-Gobain Placo).

Ce bail à construction prévoit que NP RECYCLING édifiera, sur un terrain appartenant à PLACOPLATRE, un bâtiment destiné à accueillir un outil industriel de recyclage de déchets de plâtre, moyennant un loyer annuel de 60 000 €, indexé. À l'issue du bail, l'immeuble édifié reviendra gratuitement à PLACOPLATRE, l'outil industriel demeurant la propriété de NP RECYCLING. Des servitudes de passage seront également consenties à NP RECYCLING pour les besoins de l'exploitation.

#### **TABLEAU DES DELEGATIONS ACCORDEES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL (art. L.225-37-4, al. 3 du Code de commerce)**

Néant

**MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE** (art. L.225-37-4, al. 3 du Code de commerce)

Nous vous informons que votre société a choisi la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

## **12. MODE DE PRESENTATION DES COMPTES**

Le 4 novembre 2022, l'Autorité des Normes Comptables (ANC) a adopté le projet de règlement n° 2022-06 modifiant le plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, il vient modifier le règlement ANC n°2014-03. Le règlement définitif a été homologué par arrêté du 26 décembre 2023. Ce règlement est entré en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, constitue un changement de réglementation comptable (changement de méthode comptable au sens du PCG art 122-1). Les principales modifications consistent en :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel et une réduction de son contenu ;
- la suppression de la technique de transferts de charges. Les montants précédemment comptabilisés dans ce poste sont désormais inscrits en déduction du poste de charges correspondant.

Enfin, nous ne voulons pas terminer ce rapport sans adresser nos remerciements à l'ensemble du personnel qui n'a pas ménagé ses efforts pour permettre à votre société d'atteindre ses objectifs.

Les autres projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points du rapport de gestion et nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Fait à Courbevoie, le 31 mars 2026  
Le conseil d'Administration

## Annexes au rapport de gestion

### I - TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES (en €)

Date d'arrêté	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 305 670	1 305 670	1 305 670	1 305 670	1 305 670
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	556 885 691	568 686 785	595 523 992	559 961 038	547 904 142
Résultat avant impôt, participation,					
dot. amortissements et provisions	99 853 206	72 052 724	60 204 130	33 877 467	64 402 541
Impôts sur les bénéficiaires	16 626 541	10 030 913	8 322 906	1 383 725	8 986 004
Participation des salariés	5 613 528	4 083 000	2 884 394	3 523	3 131 675
Dot. Amortissements et provisions	21 286 539	21 928 306	24 621 681	25 028 781	20 440 320
Résultat net	56 326 598	36 010 505	24 375 149	7 461 439	31 844 541
Résultat distribué	50 790 563	32 458 956	18 279 380	6 711 144	28 659 456
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation,					
avant dot.amortissements, provisions	59,44	44,37	37,53	24,88	40,04
Résultat après impôt, participation					
dot. amortissements et provisions	43,14	27,58	18,67	5,71	24,39
Dividende attribué	38,90	24,86	14,00	5,14	21,95
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	1 040	1 043	1 051	1 074	1 283
Masse salariale	62 244 710	65 393 516	63 068 887	59 881 478	70 608 742
Sommes versées en avantages sociaux					
(sécurité sociale, œuvres sociales...) *	39 578 676	37 318 950	33 004 466	29 762 326	39 667 368

\* Les chiffres historiques ont été retraités pour y inclure l'intéressement afin de respecter le classement retenu depuis 2011.

## II - ANNEXE DU RAPPORT DE GESTION RELATIVE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

SOCIETE : PLACOPLATRE

DIRIGEANTS ET ASSOCIES DE LA SOCIETE			ANNEXE DU RAPPORT DE GESTION RELATIVE AUX MANDATAIRES SOCIAUX FONCTIONS EXERCEES ET INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES SOCIETES Y COMPRIS ETRANGERES ET DU GROUPE			
Fonctions exercées dans la société	Prénom NOM	Fonctions salariées éventuelles	Caractéristiques des sociétés			Fonctions exercées
			Dénomination sociale	Forme juridique	Ville, pays du siège social	
Président du CA - Administrateur depuis le 19/06/2025	Thierry BERNARD	DGA DG REGION EUROPE DU SUD MOA ET DG FRANCE	SAINT-GOBAIN EUROPE DU SUD MOA	SAS	Courbevoie (92) France	Président
			PLACOPLATRE	SA	Courbevoie (92) France	Président / Administrateur
			SAINT-GOBAIN WEBER	SAS	SUCY EN BRIE (94) France	Président
			SAINT-GOBAIN GLASS France	SAS	Courbevoie (92) France	Président
			PARTIDIS	SAS	Courbevoie (92) France	Président
			SAINT-GOBAIN SOLUTIONS FRANCE	SAS	Courbevoie (92) France	Président
			SAINT-GOBAIN PLACO	SAS	Courbevoie (92) France	Président
			CHRYSO MASCAREIGNES	SAS	Saint Paul (97) France	Président Directeur Général
			GCP APPLIED TECHNOLOGIES SA DE CV (MEXICO)	SA DE CV	Mexique	Administrateur
			SAINT-GOBAIN NEDERLAND BEHEER	BV	PAYS BAS	Administrateur
			SAINT-GOBAIN GLASS EGYPT SAE	SA	EGYPTE	Chairman of the board
			IZOCAM TICARET VE SANAYI A.Ş.	A.Ş.	TURQUIE	Chairman of the board
			SG WEBER YAPI KIM.SAN.TIC. A.S.	A.Ş.	TURQUIE	Chairman of the board
			CHEMTEC ADMIXTURES	Responsabilité	Irlande	Director
			FOSROC INTERNATIONAL LTD	Private Limited	Royaume-Uni	Director
			CHRYSO UK	Responsabilité	Royaume-Uni	Director
			CHRYSO PHILIPPINES	Société	PHILIPPINES	Chairman of the board
			CHRYSO NORDIC	Aktiebolag (AB)	Suède	Board Member
			SAINT-GOBAIN MIDDLE EAST HOLDING SAL	SAL	UBAN	Chairman of the board
			SAINT GOBAIN EGYPT FOR GLASS INDUSTRIES S.A.E.	S.A.E.	EGYPTE	Chairman of the board
STARQIN HOLDING France	SAS	Courbevoie (92) France	Président			
SAINT-GOBAIN GYPSUM SA DE CV	SA	Mexique	Administrateur			
Administrateur /DG depuis le 01/03/2024	Stéphane GARCIA	DG PLACOPLATRE /SG ISOVER	SAINT-GOBAIN ISOVER	SA	Courbevoie (92) France	Administrateur/Directeur Général nommé le 01/03/2023
			ISONAT	SAS	Mably (43) France	Président nommé le 01/03/2023
			SAINT-GOBAIN EUROCOSTIC	SAS	Genouillac (23) France	Président nommé le 01/03/2023
			FONDATION PLACOPLATRE	Fondation d'En	Vaujours (77) France	Président de droit représentant du Fondateur
Administratrice depuis le 23/10/2023	Dominique LABILLOY	Directrice du développement et de l'Innovation	SAINT-GOBAIN ISOVER	SA	Courbevoie (92) France	Administratrice
Administratrice depuis le 16/05/2023	Mathilde HEBERT	DIRECTRICE EXPERIENCE CLIENTS ET MARKETING DIGITAL	Pas d'autre mandat			
Administratrice depuis le 27/03/2024	Chloé DUMAY Représentant Permanent de SAINT-GOBAIN PLACO	Directrice relations sociales France et Europe	SAINT-GOBAIN ISOVER	SA	Courbevoie (92) France	Administratrice
Administratrice, depuis le 27/10/2025	Silvia MARIANI	DG Saint Gobain Recherche Paris	SAINT-GOBAIN ISOVER	SA	Courbevoie (92) France	Administratrice
			SAINT-GOBAIN RECHERCHE	SAS	Aubervilliers (93) France	Présidente
			VETROTECH SAINT-GOBAIN INTERNATIONAL	SA	Courbevoie (92) France	Board Member